

# REGLEMENT DU FESTIVAL

## GRAIN D'PIXEL organise le Festival Photographie Besançon 2022 du 24 septembre au 6 novembre et le prix Grain d'Pixel

### Préambule

Le Festival Photographie Besançon propose plusieurs événements :

- **Le 24 septembre 2022** : ouverture par un **Rallye photographique** et **annonce des nominés** au prix Grain d'Pixel.
- **Du 24 septembre au 23 octobre 2022** : expositions **Hors Les Murs**, dans différents lieux de Besançon
- **Du 1 octobre au 30 octobre 2022** : exposition **Hors Les Murs** au Musée des Maisons Comtoises
- **Du 15 octobre au 6 novembre** : Exposition Invité d'honneur
- **Les 22-23 octobre 2022** : Exposition du **Week End Kursaal**.
- **Le 23 octobre 2022** : Attribution du **prix Grain d'Pixel au Kursaal**.

Le Rallye fait l'objet d'un règlement spécifique.

Ce présent règlement concerne à la fois les expositions Hors les Murs, l'exposition Week End Kursaal et le prix Grain d'Pixel

Deux types d'expositions sont proposées aux candidats :

- Les expositions **Hors Les Murs** (HLM et MMC) : Elles sont hébergées dans des lieux habitués à recevoir des expositions **pendant la durée indiquée ci-dessus**. Le nombre d'exposants est limité au nombre de partenaires impliqués et aux capacités d'accueil de leurs espaces d'exposition.
- L'Exposition **Week End Kursaal** (WEK) : Elle se tient pendant **deux jours uniquement**, au centre de Besançon, conjointement à une exposition de peinture et de sculpture organisée par le Lions Club depuis 25 ans.

Toutes les expositions, HLM, MMC et WEK, bénéficient de la même attention et de la même couverture médiatique.

Le festival est une manifestation à vocation artistique réservée aux artistes-photographes professionnels ou amateurs. C'est un lieu de rencontre entre les visiteurs et les artistes qui s'engagent sur la qualité de leur exposition. Bien que les ventes y soient autorisées, il ne s'agit pas d'un salon de promotion commerciale.

## Article I - Conditions particulières de réalisation des expositions

### Expositions Hors Les Murs en ville (HLM):

- L'exposition reste accrochée **3 à 4 semaines** mais peut ne pas être accessible certains jours (selon l'ouverture des lieux au public)
- La surface allouée est **définie par le lieu accueillant** (Généralement plus importante que celle allouée pour l'exposition Week End Kursaal)
- **Ne nécessite pas la présence permanente** des exposants.

### Expositions Hors Les Murs au musée des maisons comtoises (MMC) :

- L'exposition reste accrochée **4 semaines**. Elle n'est accessible qu'aux jours et ouverture au public. Elle peut être inaccessible lors de certains événements organisés par le musée.

- La fréquentation moyenne du musée sur cette période est de plusieurs milliers de visiteurs.
- Le musée accueille un public familial ou scolaire. La présence régulière de jeunes enfants influe sur le choix des thèmes sélectionnés.
- **L'exposition se tient dans la grange d'une ferme spécialement aménagée. Bien que le lieu soit abrité, il importe de prévoir des tirages et montages ne souffrant pas des conditions climatiques. (Dibon, contrecollé ou fort grammage sous verre)**
- La surface allouée est **définie par le lieu accueillant** (Généralement plus importante que celle allouée pour l'exposition Week End Kursaal)
- **Ne nécessite pas la présence permanente** des exposants.

### Exposition du Week End Kursaal (WEK) :

- L'exposition reste accrochée **deux jours, un week-end.**
- La surface allouée est contrainte :
  - Largeur : **4,80m sur un seul côté de 4 grilles occultées par un tissu sombre** ou sur un mur.
  - Hauteur : les œuvres doivent tenir dans l'espace **au-dessus de 0.8m et en dessous de 2m.**
  - Les grilles ou les murs peuvent être implantés **en ligne, en angle à 90° ou en zig-zag.**
- L'exposant doit être **présent pendant toute la durée de l'exposition.**

## Article II – Candidats

Les photographes font acte de candidature :

- À titre individuel  
Les candidats présentent une exposition personnelle et ne peuvent concourir au sein d'une candidature collective. (La candidature individuelle d'un seul des membres d'un collectif disqualifie l'ensemble du collectif et chacun de ses membres individuellement.)
- Au titre d'une candidature collective
  - Un seul collectif est sélectionné chaque année.
  - Il bénéficie de la même surface d'exposition que les individuels.
  - Les œuvres présentées doivent faire l'objet d'un travail collectif ou d'une série cohérente collective.
  - Les photographies présentées ne sont pas nominatives.
  - Le collectif doit indiquer le nom de chacun des photographes lors du dépôt de candidature.
  - Les photographes du collectif s'interdisent de candidater individuellement. (La candidature individuelle d'un seul des membres du collectif disqualifie l'ensemble du collectif et chacun de ses membres individuellement.)

Pour assurer le renouvellement du Festival et continuer de surprendre notre public, un photographe sélectionné au titre d'une année, ne peut pas se porter candidat l'année suivante. Lorsqu'il candidatera de nouveau, il devra présenter une nouvelle exposition ne contenant aucune photographie de l'exposition précédente.

Les candidats sont sélectionnés de façon à offrir aux visiteurs un choix d'expositions de qualité et variées dans les sujets, les approches et les styles.

Lors de leur dépôt de candidature, les candidats expriment leur préférence entre trois possibilités :

- soit exclusivement pour un seul des trois types d'exposition (HLM, WEK ou MMC)
- soit pour un parmi deux uniquement (HLM ou WEK) en nous laissant le choix de l'emplacement
- soit pour un des trois en nous laissant le choix de l'emplacement.

Toutefois ils ne peuvent être retenus que pour un seul.

Les candidats non retenus sont placés sur une liste d'attente. Ils pourront repostuler dès l'année suivante.

## Article III – Prix Grain d’Pixel

Le prix Grain d’Pixel est décerné lors de la clôture de l’exposition Week End Kursaal. Il distingue une seule photographie parmi les photographies dites « signature » proposées par les photographes sélectionnés pour exposer au festival, quel que soit leur lieu d’exposition.

Une présélection de **cinq (5) nominés** est annoncée lors de l’inauguration du festival à l’occasion du Rallye photographique le **24 septembre 2022**.

Un jury composé de membres du conseil d’administration de l’association Grain d’Pixel, organisatrice du festival, procède à la présélection des nominés et du lauréat. Il pourra, à sa discrétion, inviter un photographe à se joindre au jury. Les décisions du jury sont sans appel.

**L’auteur de la photo lauréate reçoit une bourse de 800 €** qui lui est remise lors de la cérémonie **du 23 octobre 2022 au Kursaal de Besançon**.

## Article IV – Parrainage

Pour encourager la relation entre les photographes sélectionnés et les amateurs de photos, ce sont des donateurs qui couvrent les frais de participation au festival des photographes dans le cadre d’un financement participatif.

En contrepartie, les photographes acceptent que leur photo signature soit utilisée par Grain d’Pixel pour réaliser à ses frais et fournir le(s) tirage(s) signé(s) par eux à offrir à leur(s) parrain(s) : 13x18 pour un don de 10 €, 18x24 pour un don de 20€, 24x30 pour un don de 30€.

Chaque donateur prend le statut de « parrain ». Lors de son don, il précise ses goûts photographiques et un comité de membres bénévoles de l’association Grain d’Pixel lui affecte, en fonction de son don, un ou plusieurs « filleuls » choisis parmi les photographes exposants.

Tous les photographes sélectionnés sont invités par un ou plusieurs parrains donateurs.

Les parrains et filleuls sont mis en relation lors du festival. A cette occasion, le parrain remet à son filleul le tirage de sa photo signature.

## Article V - Dossier de candidature

**IMPORTANT :** Prenez un grand soin dans la constitution et l’envoi de votre candidature, seuls les dossiers **conformes en tous points** seront étudiés. Au vu du nombre de candidatures, les dossiers incomplets ou contenant des photographies mal dimensionnées ou mal nommées, seront écartés de la sélection.

Le dossier de candidature est constitué de :

1. Le **[formulaire en ligne \[Ctrl+clic\]](#)** rempli. La validation du formulaire en ligne vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

2. 5 photographies envoyées par **Wetransfer** à l'adresse **festival@grain-dpixel.fr** en respectant toutes les conditions impératives :
  - a. Les photos doivent faire partie de la série qui sera exposée
  - b. Les photos doivent être signées par un filigrane discret mais visible dans l'image (pour la sélection - pas pour les expositions)
  - c. Les photos doivent être au format JPG
  - d. La taille des photos doit être de 1200 pixels sur le plus grand côté
  - e. Le nom des fichiers doit respecter cette convention votre prénom, votre nom, un tiret et un numéro d'ordre (exemple : PrénomNom-1.jpg, PrénomNom-2.jpg, etc.)

**ATTENTION si une seule de ces instructions n'est pas respectée, votre dossier ne sera pas étudié.**

Le dépôt de candidature est totalement gratuit.

La date limite pour la réception des dossiers est fixée au **15 mai 2022 24h00**.

*La sélection définitive sera communiquée début juin 2022.*

## Article VI – Sélection

Le choix du thème est laissé à l'entière liberté du candidat.

Les photographies ne doivent pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes, ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

Le comité de sélection se réunit entre le 16 et le 31 mai.

Il est constitué du Président de l'association Grain d'Pixel, organisatrice du festival, du comité d'organisation du festival et d'un représentant de chaque lieu Hôte des expositions HLM.

Le comité délibère sur présentation des photos proposées par les candidats et lecture de la présentation de leur exposition.

La sélection vise à :

- Offrir une diversité de thèmes
- Accueillir les photographes qu'ils soient professionnels, amateurs, débutants, étudiants ou experts
- Valoriser la cohérence et la qualité artistique des expositions

## Article VII - Autorisation d'utilisation des photos

Les photographes retenus pour le festival autorisent l'association « Grain d'Pixel » à utiliser les photos de leur dossier de candidature pour les utilisations suivantes :

- La communication et la promotion du festival et du prix Grain d'Pixel sur les supports papiers (dossiers de présentation du festival, programme, catalogue) et les réseaux numériques de l'association (site internet « [www.grain-dpixel.fr](http://www.grain-dpixel.fr) », pages Facebook « Grain d'Pixel » et « Festival Photo Besançon »)
- Procéder au tirage d'une des photos choisies par le candidat, représentative de son exposition (Photo "signature"), pour offrir en contrepartie au financement et ce dans la limite de la promotion de l'édition en référence. (Voir Articles IV, VIII.1 et VIII.2)
- Publication dans la presse pour la promotion du festival et du prix Grain d'Pixel

Les organisateurs se réservent la possibilité de flouter des parties du corps pour être en accord avec les règles de certains réseaux sociaux et uniquement dans ce cas.

Les photographies pourront être recadrées pour les besoins de mise en page.  
Aucune utilisation ne sera faite des photos des candidats non retenus.

## Article VIII – Validation de la participation

Chaque photographe exposant sélectionné doit valider son inscription :

### VIII.1 Photo « signature »

En fournissant la photo « signature » de son exposition au format JPG, sans filigrane visible, résolution 2048 pixel sur le plus grand coté, pour la réalisation du catalogue, la participation au prix Grain d'Pixel et la contrepartie au parrainage.

### VIII.2 Parrainage - tirage photo

En acceptant que sa photo « signature » soit utilisée par Grain d'Pixel pour réaliser et fournir le(s) tirage(s) signé(s) à offrir à leur(s) parrain(s) : 13x18 pour un don de 10 €, 18x24 pour un don de 20€, 24x30 pour un don de 30€

### VIII.3 Caution de dégradation

En fournissant un chèque de caution de **50 €** qui ne sera encaissé que pour réparer les éventuelles dégradations ou en cas de désistement de dernière minute.

Dans les autres cas, le chèque de caution ne sera pas encaissé par l'association et sera rendu aux photographes à la fin du festival.

### VIII.4 Frais de participation aux repas

Pour faciliter la présence des exposants sur l'exposition Week End Kursaal et favoriser les échanges conviviaux, le festival propose aux exposants de prendre un repas en commun sur place les samedi et dimanche midi dans une salle dédiée. Le montant de la participation s'élève à **15 €** par repas/personne à régler par chèque.

### VIII.5 Interview

La communication pour l'annonce du festival présente chaque exposant sur le site grain-dpixel.fr, sur Facebook et dans le catalogue de l'exposition. Lorsqu'il est sélectionné, le photographe reçoit un fichier modèle au format Word qu'il doit compléter et retourner au format **Word ou compatible** (Pdf non acceptés)

### VIII.6 Autorisation de publication

Dans le cadre de la promotion du festival, les photographies du dossier de candidature peuvent être communiquées à la presse pour parution (notamment d'une interview). Le photographe autorise cette utilisation sans contrepartie financière. Il reçoit un formulaire d'autorisation qu'il doit compléter et retourner au format pdf.

### VIII.7 Modalités d'envoi

Le chèque de caution et pour les repas doivent être libellés à l'ordre de

**Grain d'Pixel Association pour la photographie.**

Et envoyés par courrier à l'adresse

**Association Grain d'Pixel  
7 RUE MARNOTTE  
25000 BESANÇON**

L'interview et la photo « signature » en JPG doivent être envoyées par Wetransfer à l'adresse :

## VIII.8 Délai de confirmation de la validation

Tous les éléments :

- Chèque de caution
- Chèque pour les repas
- Interview au format word
- Autorisation de publication
- Photo « signature » au format JPG

doivent nous parvenir **avant le 15 juin 2022.**

Un accusé sera envoyé par mail dès réception à l'adresse indiquée dans le formulaire de candidature.

**Aucune relance ne sera faite.**

Au-delà de cette date, le photographe est considéré comme s'étant désisté et sa place est proposée à un des candidats sur liste d'attente qui sera contacté directement par les organisateurs du festival.

Nous remercions les candidats retenus qui souhaitent se désister de nous prévenir le plus tôt possible pour pouvoir proposer leur place à un candidat en liste d'attente.

## Article IX – Installation

### Expositions Hors Les Murs

Les conditions d'installation, d'exposition et de décrochage varient selon les lieux partenaires. D'une façon générale, les exposants peuvent installer leur exposition la veille. Les détails leur seront fournis lors de la validation de leur participation.

### Exposition du Week End Kursaal

Les photographes peuvent venir installer leurs tirages le **vendredi 21 octobre à partir de 16 heures** et jusqu'à 19h00 maxi.

L'association fournit des **grilles caddie** qui sont recouvertes de papier spunbond anthracite. *(Voir Article I)*

**Les photographes apportent leurs propres systèmes d'accroche (fils, crochets, chaînes...) et d'éclairage s'ils le souhaitent.**

Certains emplacements sont placés directement **sur les murs**, sur un espace équivalent à celui des grilles. *(Voir article I)* Dans ce cas, des cimaises et tiges peuvent être fournies (car très longues). Il est possible que l'emplacement comporte un angle de mur.

*Les exposants sont informés de leur emplacement au plus tard 3 semaines avant la date de l'expo.*

Dans tous les cas (grilles ou murs), les œuvres devront être exposées dans un espace à plus de 80 cm du sol et jusqu'à 2m de haut, sur 4,80m de large.

À l'intérieur de l'espace qui leur est alloué, les photographes sont libres du nombre, du format et du support de leurs images. Il leur incombe cependant de veiller à ce que leur exposition soit installable dans l'espace alloué.

Toutefois l'organisation du festival s'autorise à intervenir sur la présentation de l'installation si

- Les photos exposées ne correspondent pas à ce qui a été présenté lors de la candidature,
- Les surfaces occupées ne respectent pas les surfaces allouées,
- La présentation s'apparente plus à un stand de vente ou de promotion commerciale qu'à une exposition artistique.

## Article X - Déroulement et présence des photographes

## Expositions Hors Les Murs

Les expositions Hors Les Murs sont de longue durée. La présence des exposants n'est pas imposée. Les horaires d'ouverture au public varient selon les lieux partenaires. Ils peuvent cependant convenir avec leur hôte de plages de présences.

## Exposition du Week End Kursaal

Le festival ouvrira ses portes au public en journée continue.

Le samedi 22 octobre de 10h00 à 19h00

Le dimanche 23 octobre de 10h00 à 18h00

La présence des photographes est **obligatoire** pour faire de ce festival un véritable lieu d'échange. En cas d'absence temporaire, l'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol ou de détérioration du matériel et des œuvres des exposants.

## Article XI - Vente

Les exposants qui ont édité des livres de photographies de leur travail pourront se rapprocher d'un libraire partenaire qui en assurera la vente pendant la durée de l'exposition au Kursaal.

Les exposants ont la possibilité de vendre leurs œuvres. La négociation se fait directement entre l'artiste et le client ; l'association Grain d'Pixel, en charge de l'organisation de la manifestation, n'interfère en rien dans la transaction. Aucune commission n'est prélevée.

Le décrochage de l'œuvre vendue n'est autorisé qu'à la clôture de l'exposition, soit le dimanche 23 octobre à partir de 18h00.

## Article XII - « Vote du public »

Un concours est organisé lors du festival. Le public a la possibilité de voter pour son photographe préféré. Le dépouillement et l'annonce du gagnant sont effectués le dimanche à 17 heures. Le lauréat est invité pour l'édition suivante du festival.

## Article XIII - Annulation

L'association Grain d'Pixel se réserve le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure. Le cas échéant, les frais de repas seront évidemment remboursés aux exposants et la caution renvoyée.

***En soumettant sa candidature, le photographe certifie qu'il est l'auteur des photographies proposées et qu'il en possède légalement tous les droits. Grain d'Pixel décline toute responsabilité dans le cas contraire.***

En validant le formulaire de candidature, je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des articles du règlement et, ce faisant, d'en accepter l'intégralité.

.../...

## **Aide mémoire à conserver**

**N'oubliez pas de noter dans votre agenda, aucune relance ne sera faite**

**Festival Photographie Besançon 2022 du 24 septembre au 30 octobre**

**Le plus tôt possible entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 mai 2022 24h00, pour ma candidature :**

*Assurez-vous de ne rien oublier en cochant toutes les cases ci-dessous*

- J'ai rempli mon inscription sur le **formulaire en ligne ICI**
- J'ai préparé 5 et seulement 5 photos représentatives
- Toutes les photos feront partie de la série que j'exposerai
- Toutes les photos sont signées par un filigrane discret mais visible dans l'image.
- Toutes les photos sont au format JPG.
- Toutes les photos ont une Taille de 1200 pixels sur le plus long de leurs cotés.
- Toutes les photos sont nommées en respectant la convention : PrénomNom-Numéro.jpg
- J'ai envoyé par wetransfer à l'adresse : [festival@grain-dpixel.fr](mailto:festival@grain-dpixel.fr)

**Si je suis retenu, j'en suis informé début juin et je dois confirmer ma participation avant le 15 juin 2022 :**

*Assurez-vous de ne rien oublier en cochant toutes les cases ci-dessous.*

*C'est la réception complète de tous ces éléments dans le délai imparti qui valide votre participation.*

*L'organisation du festival n'est pas tenue de faire des relances.*

*Un accusé de réception des chèques vous sera envoyé par mail.*

- J'ai préparé le chèque de 50 € de caution
- J'ai préparé Le chèque correspondant aux repas de midi (*plus d'info à l'annonce de votre participation*)
- Les chèques sont libellés à l'ordre de "**Grain d'Pixel association pour la photographie**"
- J'ai envoyé les chèques à l'adresse : **Association Grain d'Pixel – 7 rue Marnotte – 25000 Besançon**
- J'ai rempli l'interview en format word selon le modèle qui m'a été transmis à l'annonce de ma sélection.
- J'ai signé et scanné au format PDF l'autorisation de publication de mes photos dans la presse.
- J'ai préparé ma photo « signature » au format JPG – 2048 Pixels minimum sur le plus grand coté pour la parution dans le catalogue, le prix Grain d'Pixel et le(s) tirage(s) pour le parrain.
- J'ai envoyé par Wetransfer les trois éléments ci-dessus à l'adresse : [festival@grain-dpixel.fr](mailto:festival@grain-dpixel.fr)